

Compte rendu de la réunion du 28 janvier 2026

À COMBIEN SONT ESTIMÉS NOS EFFORTS ?

CONTEXTE DE CES NÉGOCIATIONS :

Les négociations annuelles obligatoires, souvent par habitude appelées « Négociations sur les Salaires » se sont ouvertes à PAM le 28 janvier 2026.

Bien évidemment, le cadre du Pacte Social qui prévoit une « modération » salariale a lourdement pesé sur ces négociations.

Rappelons qu'après une large consultation des salariés et en accord avec les résultats de cette dernière, la CGT a signé ledit Pacte Social.

En cohérence avec sa signature, la CGT a donc présenté des revendications qu'elle considère comme modérées, permettant toutefois de répondre à une partie des aspirations des salariés.

Sur le plan économique, l'inflation constatée en 2025 se situe aux alentours de 0,9 %. Les prévisionnistes s'accordent sur un niveau d'inflation de 1,25 % pour 2026.

Les 0,3 % d'augmentation générale de 2025 n'ont pas couvert l'inflation.

Rappelons également que sur les 10 dernières années, l'Indice des Prix à la Consommation a augmenté de près de 21 %. D'ailleurs, nous avons tous pu constater que nos salaires n'ont pas suivi.

Concernant les résultats de notre entreprise, le Chiffre d'Affaires se situe aux alentours de 865 millions, en baisse sensible par rapport aux prévisions budgétaires et l'exercice 2024.

En outre, le résultat brut d'exploitation est en progression et avoisine les 60 millions d'euros.

Même si l'on peut toujours mieux faire, SG PAM Canalisation poursuit son redressement et démontre que l'activité est profitable, avec un ratio : résultat d'exploitation/chiffre d'affaires de l'ordre de 7 %. Performance tout à fait honorable, si l'on se réfère aux critères économiques concernant l'industrie lourde.

POINTS DE REPÈRES :

Inflation 2025 :

+ 0,9 %

Augmentation SG PAM 2025 :

+ 0,3 %

Prévision d'inflation 2026 :

+ 1,25 %

Enveloppe AI 2025 :

+ 0,2 %

Masse salariale 2025 :

85,5 M€

Effectif 2025 :

1 658

Chiffre d'Affaires 2025 :

865 M€

Résultat d'exploitation 2025 :

61,6 M€

Salaire mensuel moyen :
(Groupe A à C)

2 365 €

Salaire mensuel moyen :
(Groupe D à E)

3 921 €

Salaire mensuel moyen :
(Cadres)

6 901 €

Salaire mensuel moyen :
(10 plus hautes rémunérations)

15 530 €

Masse salariale Non Cadres
(2025)

60,3 M€

Masse salariale Cadres
(2025)

25,2 M€

Nombre d'AI Non Cadres
(2025)

439

Nombre d'AI Cadres
(2025)

198



QUELQUES CHIFFRES :

BILAN DES AUGMENTATIONS INDIVIDUELLES 2025 :

	Nb de bénéficiaires	% de salariés augmentés	% moyen d'augmentation	Montant moyen d'augmentation
Cadres	198	66,44 %	2,59 %	122,33 €
Non Cadres	439	32,07 %	2,33 %	54,55 €
Total	637	38,20 %	2,41 %	75,62 %

MOTIFS DES AUGMENTATIONS INDIVIDUELLES :

	Cadres	Non-Cadres	Total
Augmentation individuelle	187	323	510
Promotion	11	34	45
Changement de catégorie	0	8	8
Ajustement	0	69	69
Réintégration divers éléments	0	5	5
TOTAL	198	439	637

MONTANT VERSÉ AU TITRE DE LA PRIME D'ANCIENNETÉ :

2 163 985 €

MONTANT VERSÉ AU TITRE DE L'INDEMNITÉ DE TRANSPORT :

1 567 777 €

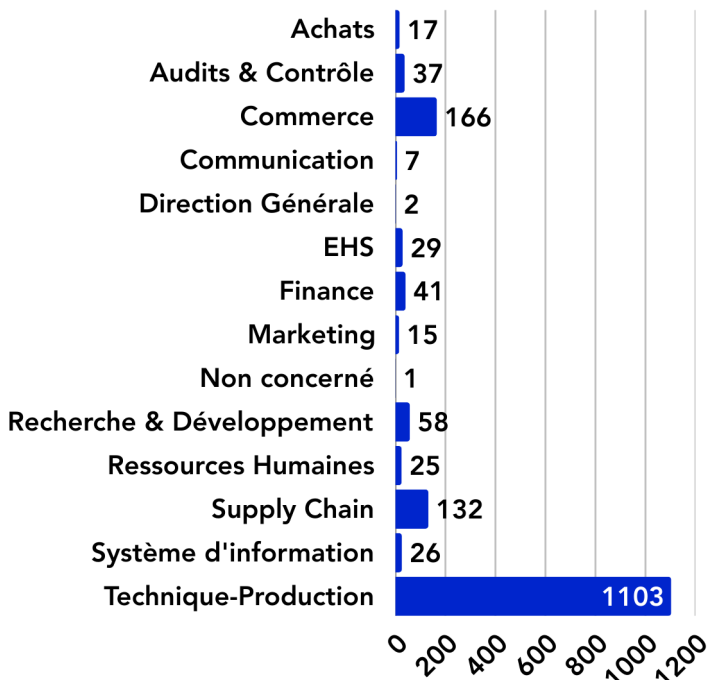
MONTANT VERSÉ AU TITRE DE LA PRIME DE MÉDAILLE :

71 708 €

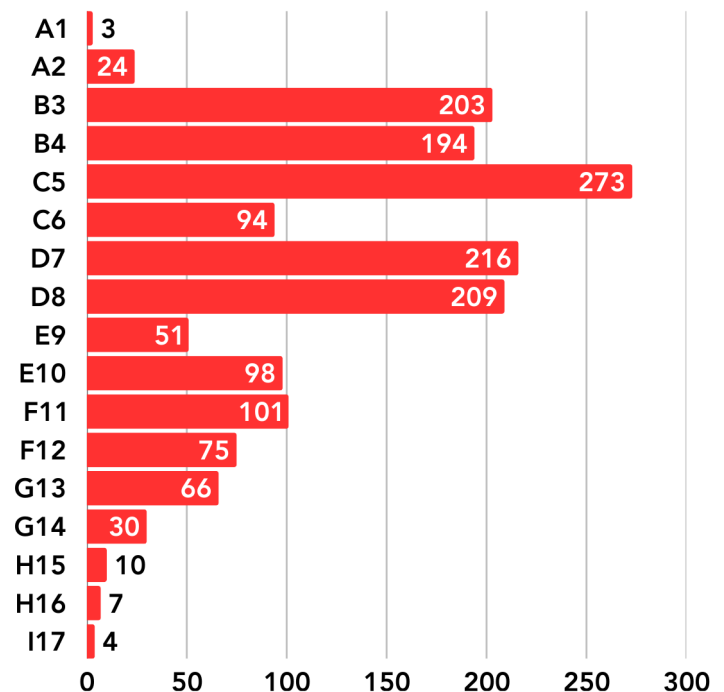
MONTANT VERSÉ AU TITRE DE L'INDEMNITÉ DE RESTAURATION :

834 072 €

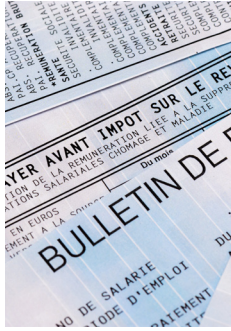
Emploi par Filière :



Emploi par Classification :



Les revendications de la CGT :



**AUGMENTATION GÉNÉRALE
POUR LE PERSONNEL NON CADRE :**

1,5 %

La revalorisation des salaires 2025 n'a pas permis de maintenir le pouvoir d'achat des salariés.

Dans le contexte de ces négociations, la CGT estime qu'une revalorisation de 1,5 % serait à la fois modérée et de nature de répondre aux attentes des salariés.

COMBIEN ÇA COÛTE ?

905 K€



PRIME DE VACANCES :

+ 50 €

Actuellement, la Prime de vacances est de 1 500 €. La CGT revendique que cette prime soit revalorisée de **50 €** et portée à :

1 550 €

COMBIEN ÇA COÛTE ?

79 K€



**ENVELOPPE D'AUGMENTATIONS
INDIVIDUELLES
POUR LE PERSONNEL NON CADRE :**

0,5 %

Pour la CGT, la priorité dans ces négociations salariales reste les augmentations générales qui bénéficient à l'ensemble des salariés Non-Cadres.

Pour autant, afin de donner un certain nombre de leviers aux managers et RH locaux, il est indispensable d'obtenir une enveloppe d'augmentations individuelles permettant de valoriser l'engagement professionnel de certains salariés.

La CGT revendique que les changements de groupes ou d'indices liés aux mobilités, ainsi que les augmentations automatiques liées à l'application des accords soient déconnectés de l'enveloppe portant sur les augmentations individuelles.

COMBIEN ÇA COÛTE ?

302 K€



**ENVELOPPE D'AUGMENTATIONS
INDIVIDUELLES
POUR LE PERSONNEL CADRE :**

1,5 %

Etant donné leur statut particulier et leur périmètre de responsabilités, la CGT n'est pas opposée à ce que la partie augmentation de salaires pour les Cadres soit traitée sous forme d'augmentations individuelles.

La CGT revendique le même pourcentage que pour les augmentations générales du personnel Non-Cadre.

COMBIEN ÇA COÛTE ?

378 K€

Les revendications de la CGT :



PRIMES DE MÉDAILLES :

- 20 ANS : 420 €
- 30 ANS : 540 €
- 35 ANS : 650 €
- 40 ANS : 950 €

Actuellement, les primes de médailles sont des montants suivants :

- 20 ans : 410 €
- 30 ans : 527 €
- 35 ans : 633 €
- 40 ans : 931 €

COMBIEN ÇA COÛTE ?

5 K€

AJUSTEMENT DES SALAIRES DE BASE AU NIVEAU DES MINIMAS HIÉRARCHIQUES :

La CGT a demandé que soit vérifié les salaires de base des différents groupes d'emploi et que ces derniers correspondent au moins au minimum hiérarchique du groupe d'emploi concerné.

OUVERTURE D'UNE NÉGOCIATION SUR L'ATTRIBUTION DE LA PRIME DE CONTRIBUTION AUX PERFORMANCES POUR LES AGENTS DE MAÎTRISE :

La CGT a demandé l'ouverture d'une négociation dans l'ensemble des établissements industriels visant à définir les conditions d'attribution de la Prime de Contribution aux Performances (PCP) à l'ensemble des Agents de Maitrise.

La CGT considère que l'ouverture de cette négociation serait un positif qui permettrait de satisfaire une revendication légitime des personnels concernés.

ENVELOPPE SPÉCIFIQUE POUR RATTRAPAGE DES ÉCARTS DE SALAIRE FEMME / HOMME :

La CGT a déjà formulé cette revendication dans le cadre de l'accord d'égalité salariale Femme / Homme en cours de négociation et l'a réaffirmé en N.A.O., elle souhaite qu'une enveloppe spécifique soit dévolue afin de mettre fin aux écarts de salaires constaté entre les Femmes et les Hommes sur des emplois de même groupe et indice à ancienneté équivalente et dans la même filière.

LA CGT EST-ELLE TROP GOURMANDE ?

L'ensemble des revendications de la CGT représente une somme de 1 700 000 €. Elle considère cette revendication comme tout à fait raisonnable et modérée.

1 700 000 € peut paraître beaucoup pour le « commun des mortels », mais :

- C'est **moins que la somme des dix plus hautes rémunérations** de l'entreprise.
- Cela représente **2,76 % du résultat d'exploitation** de l'année 2025.

L'ensemble de nos revendications représente à peine **1,99 % de la masse salariale totale** de l'entreprise.

Il est utile de rappeler que les salariés ne sont pas étranger aux bons résultats de l'entreprise. Au contraire, l'amélioration significatif des résultats est à mettre au crédit du travail et des efforts de chacune et chacun d'entre nous.

L'engagement des salariés a été au rendez vous en 2025, même lors des périodes plus compliquées de l'année. Ce dernier doit être reconnu et valorisé.

Cette N.A.O., malgré le contexte et les contraintes, doit être l'occasion de récompenser les efforts de chacun avec une revalorisation salariale assez significative pour être vu.

Réponse le 12 février prochain !

Pont à Mousson, le 03 février 2026